

Les associations de familles monoparentales et recomposées...

*UN MOUVEMENT
NOTRE FORCE*



Fédération des associations
de familles monoparentales
et recomposées du Québec

Un mouvement... de solidarité!

Les familles monoparentales sont nombreuses au Québec. Elles vivent des situations qui leur sont propres dans un cadre familial différent puisque les ex conjoints doivent maintenir une relation jusqu'à ce que leurs enfants volent de leurs propres ailes.

Les événements particuliers qu'elles vivent font qu'elles éprouvent le besoin de se regrouper pour mieux composer avec la rupture et réduire ses effets chez l'enfant, pour réorganiser leur vie au quotidien ou pour s'ajuster à une recomposition familiale.

Elles trouvent dans les associations de familles monoparentales et recomposées tout le support

et l'information nécessaires pour apprivoiser leur nouvelle réalité familiale.

Il est donc fondamental que les associations de familles monoparentales et recomposées aient un financement adéquat leur permettant de maintenir une structure permanente afin d'assurer les services attendus par les familles.

Les associations sont d'abord un lieu d'échange avant de devenir un lieu d'apprentissage et d'action. Il en résulte un important mouvement de prise en charge collective qui se traduit par des projets rentables pour les individus et pour la société.

Sommaire

Un mouvement... de solidarité !

**Un mouvement...
qui répond aux besoins des familles
monoparentales et recomposées !**

Les familles monoparentales
La recomposition familiale

**Un mouvement...
actif à la grandeur du Québec !**

La Fédération
Les associations

**Un mouvement...
qu'il importe de soutenir !**

Perspectives de développement
L'importance du financement de base

Un mouvement... notre force !

Exemple de financement des associations

**Liste des membres
(à l'endos du document)**

Un mouvement qui répond aux besoins des familles monoparentales et recomposées !

Les familles monoparentales

La pauvreté

La condition économique est souvent à l'origine des principaux problèmes sociaux des familles monoparentales. Être pauvre aujourd'hui c'est non seulement se priver de l'essentiel mais c'est aussi survivre dans une société où l'on est constamment sollicité.

La pauvreté dépasse largement les considérations économiques. Elle a des répercussions sur la santé physique et mentale des personnes qui la vivent. Pour plusieurs familles monoparentales, la solution à la pauvreté est de lutter et de revendiquer leurs droits. Ces actions leur permettent de réaliser qu'elles ne sont pas responsables de leur pauvreté. Ce simple constat leur permet souvent de regagner la confiance en elles et de leur fournir des moyens pour s'en sortir.

«M'impliquer socialement, être avec d'autres, m'amène à élargir mes horizons, à prendre conscience de mes manques, de mes difficultés, à me dépasser et à m'affirmer.»²

L'isolement

La solitude et l'isolement font aussi partie des réalités de plusieurs familles monoparentales et ce, pour diverses raisons.

Le divorce provoque souvent un sentiment d'échec personnel et se traduit concrètement par la **perte d'une partie de son réseau social (voisin, ami-e)**. La solitude résulte aussi en un manque de soutien extérieur pour partager, ne serait-ce que quelques heures, leurs responsabilités. De nos jours, on peut beaucoup moins compter sur la famille pour avoir un soutien régulier (garderie, argent, contacts, etc.).

Les **problèmes de transport en commun**, particulièrement en région, confinent les familles monoparentales chez elles parce qu'elles n'ont pas les moyens de se rapprocher des services.

«J'ai de la difficulté à aller chercher de l'aide pour moi. Je me débrouille toute seule.»³

Les familles monoparentales sans emploi n'ont droit à **aucun service de garde subventionné** par l'Office des services de garde (sauf à quelques rares exceptions). Pour les familles avec des enfants en bas âge, cela signifie être constamment avec leurs enfants.

Quelques chiffres qui parlent d'eux mêmes¹

Il y a 270 000 familles monoparentales au Québec soit une famille avec enfant sur quatre.

54% des familles monoparentales sont pauvres; chez les familles monoparentales dirigées par une femme (82%), le taux grimpe à 60%.

45% des familles monoparentales dépendent de la sécurité du revenu (100 310 familles et 157 572 enfants).

Près de 60% des enfants de moins de 4 ans, dont les parents reçoivent des prestations d'aide sociale vivent dans une famille monoparentale.

L'année suivant un divorce, le niveau de vie des femmes subit une baisse de 37%.

Les revenus des mères monoparentales se situent à 64% du seuil de la pauvreté.

L'épuisement dû à la surcharge des tâches

Le manque d'argent et la division sociale des rôles sont des facteurs d'épuisement physique et moral des femmes cheffes de familles monoparentales. Au Québec plus qu'ailleurs, les responsabilités familiales et la gestion quotidienne sont dévolues, encore aujourd'hui et en grande majorité, aux

femmes; un phénomène que l'on peut constater aussi chez les familles biparentales. Une étude récente nous apprenait que les pères québécois passent en moyenne 11 heures par semaine avec leurs enfants soit presque deux fois moins que les pères des autres provinces.⁴

Voir seule à tous les travaux domestiques et à l'éducation des enfants demande temps et énergie. De fait, une enquête de Statistique Canada (1986) indiquait que la préparation des repas et la lessive prenaient à eux seuls 12 heures et 15 minutes par semaine. Imaginez quand toutes les tâches reposent sur une seule personne et on ne parle même pas de conjuguer travail/famille.

Les familles monoparentales ont besoin de services pour leur permettre de souffler un peu. Des services tels l'entretien domestique, les gros travaux, des services de halte-répét, leur permettraient de consacrer moins de temps à leur environnement et plus à elles-mêmes.

«Des fois, j'ai l'impression d'être une machine à services, tu appuies sur un bouton et tu verses du lait dans les verres, un autre bouton et tu fais les devoirs et les leçons, un autre bouton encore et tu règles les conflits. Pendant ce temps-là, y'a personne qui te demande si tu as besoin de quelque chose.»⁵

La recomposition familiale

Il n'y a pas si longtemps seule la mort séparait les couples. Maintenant, la vie s'en charge. Ainsi, les couples se séparent et se recomposent. Statistique Canada établit que de 1984 à 1986, 76% des hommes divorcés et 64% des femmes divorcées se sont remariés.

En 1994, presque 9% des enfants canadiens de moins de 12 ans vivaient dans une famille recomposée.⁶ À la lumière de ces statistiques, il est facile de conclure que le nombre de familles recomposées est en progression. Ces familles ont à relever un double défi soit former un couple et une nouvelle famille.

Il semble, par ailleurs, que l'absence de modèles et de normes sociales soient une des principales sources de tensions. Il y a aussi des problèmes de définition de rôles, de valeurs et de communication. Pour pallier à

ces problèmes, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées a développé un programme pour soutenir les familles recomposées à s'adapter à leur nouvelle situation familiale.

83% des familles monoparentales disent manquer de temps ou d'énergie pour le ménage habituel.

89% disent avoir des problèmes pour faire le gros ménage et demandent de l'aide extérieure pour y répondre.

93% disent aussi manquer de loisir.

75% disent avoir de la difficulté à trouver des gardiennes et des gardiens à la maison.

61% se plaignent du coût-horaire de ce gardiennage.

Source: Recherches de Claire Malo et Marie-Claude Fournelle, Université du Québec à Montréal, 1990-1992

La Fédération

Avec un peu plus de 20 ans d'existence, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des familles monoparentales et recomposées. Regroupant 53 associations, elle rejoint plus de 20 000 membres à travers le Québec. Douze comités régionaux assurent la liaison entre les groupes locaux et l'instance provinciale.

La Fédération se veut un agent de changement social. Ces transformations ne s'opèrent cependant qu'à long terme et impliquent des changements pour lesquels il faut investir beaucoup d'énergie, de sueurs et d'encre. La Fédération est également l'instigatrice de nombreux programmes de formation qui ont pour but de trouver des solutions aux problèmes vécus par les familles monoparentales et recomposées. La Fédération est enfin un important centre de documentation pour tout ce qui touche à la monoparentalité ou à la recomposition familiale.

Les associations

Les familles monoparentales et recomposées, ayant à faire face à de nombreux problèmes d'ordre économique, psychologique, juridique et social, ont senti le besoin de se solidariser. C'est ainsi que de nombreuses associations ont vu le jour au Québec. Elles sont maintenant 53 réparties à travers les régions du Québec qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Toujours à l'écoute des besoins des familles monoparentales et recomposées, elles leurs offrent services, formations, informations, défense de droits et loisirs.

Les membres qui fréquentent nos associations

Les membres qui fréquentent nos associations sont majoritairement des femmes avec enfants. La moyenne d'âge de ces femmes oscille entre 25 et 55 ans. Elles ont des revenus très modestes voire même inexistants. L'âge moyen des hommes (20% des membres) qui fréquentent nos associations est d'environ 35 ans. Hommes ou femmes, ils vivent à peu près tous les mêmes problèmes d'isolement ou de surcharge et se tournent vers les associations pour trouver des réponses à leurs besoins. Au sein des associations, les membres constatent qu'ils peuvent agir sur leur quotidien, obtenir de l'information et des services. Ils peuvent parler et échanger avec d'autres qui vivent des problèmes similaires aux leurs et trouver ensemble des solutions originales.

Les activités et services des associations

Les organismes communautaires ont été clairement identifiés par les familles monoparentales comme étant une ressource importante. Ces familles peuvent, en fréquentant une association, assister à des conférences touchant l'ensemble des problèmes reliés à la monoparentalité ou à la recomposition. Elles y trouvent aussi support et aide qui s'avèrent importants pour elles. Pour surmonter leurs difficultés, elles peuvent rencontrer des personnes ressources, avoir du support et être accompagnées tant à la cour que dans d'autres démarches. Elles y trouvent aussi des halte-garderies, des cuisines collectives, des comptoirs vestimentaires et une foule d'autres services répondant à leurs besoins.

L'éducation populaire

Plusieurs formations sont offertes aux membres des associations. L'éducation populaire est une des priorités parmi les services offerts. Toutes les formations données touchent de près ou de loin à la monoparentalité et à la recomposition. Ainsi parmi les programmes offerts, nous retrouvons entre autres *Connaître ses droits c'est payant*, un programme de prise en charge, *Les Étapes de la rupture et la Brisure familiale ... ses effets chez l'enfant* qui aident à traverser cette difficile période, *Samedi de m'en sortir* qui s'adresse aux jeunes, *la Médiation communautaire familiale auprès des familles recomposées*, afin d'éviter une autre rupture. Ce dernier programme, réalisé grâce au partenariat établi entre le Service aux collectivités de l'UQAM, Relais-femmes et l'association La Source de Victoriaville, a fait son chemin. Il est maintenant offert dans plusieurs associations de la FAFMRQ. Ce programme permet aux couples qui vivent la recomposition de rencontrer des gens qui ont vécu les mêmes problèmes et qui ont reçu une formation appropriée. Les rencontres visent à susciter le dialogue et à permettre aux couples de trouver eux-mêmes des pistes de solution.

Les actions collectives

Au sein des associations de familles monoparentales et recomposées, les membres s'unissent pour s'entraider. Les associations sont engagées dans toutes les luttes menées par la Fédération. En outre, elles participent à diverses actions ou coalitions régionales. Enfin, grâce à l'outil de formation *Connaître ses droits c'est payant*, les familles monoparentales reconnaissent les nombreux avantages à se donner un projet collectif visant à réduire la pauvreté, l'isolement et l'épuisement.

Les membres, une implication bénévole importante

La vie associative repose essentiellement sur la participation de plusieurs bénévoles. Par cette implication, les membres acquièrent des connaissances, la capacité de travailler en équipe, le sens de l'organisation et par le fait même, un sentiment d'appartenance. L'accueil, le partage, les loisirs, l'entraide, les comités de travail sur certains dossiers chauds ne sont que quelques facettes du travail bénévole qui se réalise au sein des associations. Cependant, pour permettre un suivi régulier et offrir des services quotidiens aux membres, une permanence s'avère indispensable. Les bénévoles ne peuvent assurer à eux seuls le fonctionnement de l'organisme.

Les loisirs

Des activités pour briser le quotidien et oublier les tracas sont aussi au programme des associations. Ainsi, des camps répétés pour les familles sont organisés chaque année pour amuser les jeunes et permettre aux parents de se reposer. Des voyages organisés, du sport en plein air et plusieurs activités familiales permettent aux membres de sortir de leur isolement.

La défense des droits

Au fil des ans, la Fédération et ses associations membres, ont mené des batailles afin de réaliser des gains pour les familles monoparentales et recomposées.

Certaines victoires méritent d'être soulignées; elles se sont traduites par des modifications législatives. Nous nous devons d'ajouter que des victoires aussi fondamentales nécessitent bien entendu, la concertation et la solidarité avec d'autres groupes.

Ainsi en 1989, une importante victoire fut obtenue avec l'adoption de la loi 146 sur le

patrimoine familial. Cette loi vise à distribuer également les biens acquis pendant le mariage. Implicitement, elle reconnaît officiellement la participation de la personne au foyer en mettant un terme aux inégalités qui survenaient lors du divorce.

Précédée en 1981 par la loi du percepteur, la loi 60 sur la perception automatique des pensions alimentaires avec retenues à la source a été sanctionnée en 1995. Avec la loi 60, la pension alimentaire est retenue directement sur le chèque de paie et remise au créancier par le ministère du Revenu évitant tout échange de chèque entre les ex conjoints.

Récemment, nous avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la loi 68 sur la fixation des pensions alimentaires. Cette loi d'avant-garde change totalement l'attribution des pensions alimentaires pour enfants. Maintenant, c'est en pourcentage du revenu que la pension est fixée.

La loi 68 vient de pair avec la défiscalisation des montants reçus pour les enfants. Adoptée par le Sénat canadien en mars 1997, elle s'applique à tout jugement prononcé après le 1er mai 1997. C'est la longue lutte de Susan Thibaudeau qui a sensibilisé les gouvernements aux problèmes causés par le déduction/inclusion dont le plus criant est l'appauvrissement des femmes et des enfants.

Le dossier des pensions alimentaires ne sera complété qu'au moment où la loi 65 sera en vigueur. Cette loi propose une médiation préalable pour toutes les causes familiales. Elle vise à alléger la procédure judiciaire et tente de faire en sorte que les personnes s'entendent elles-mêmes sur les mesures à adopter.

De plus, la Fédération et ses associations se sont impliquées afin de défendre plusieurs programmes sociaux qui influencent les conditions de

vie des familles monoparentales et recomposées. Soulignons notamment le programme APPORT (même s'il ne répond que très partiellement aux besoins), les pressions contre l'assurance-emploi, contre les réformes de l'aide juridique et de l'aide sociale et les représentations faites lors des États généraux sur l'éducation et lors du dépôt de la politique familiale.

La concertation dans le milieu

Dans chaque région, nos associations travaillent de concert avec d'autres organismes communautaires, des écoles, des CLSC, des tables de travail etc. La régionalisation, prônée par le gouvernement, a marqué un point tournant dans la vie des associations de familles monoparentales et recomposées des régions. Elles sont pour la plupart très actives dans le développement de la concertation avec d'autres organismes communautaires au sein des diverses tables régionales ou secteurs d'activités.

La concertation prend de plus en plus d'ampleur et demande une implication importante pour les associations. Celles qui manquent de financement et qui conséquemment n'ont pas d'infrastructure, sont souvent absentes de ces lieux d'information et de décision.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de coalitions et de concertations où la FAFMRQ et ses associations sont impliquées. Ce sont la Table des fédérations et des organismes nationaux, la Coalition pour le maintien des services de l'aide juridique, le Mouvement québécois pour des services de garde de qualité, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main d'oeuvre, la Coalition des femmes contre la pauvreté, la Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles, la Coalition nationale sur l'aide sociale pour ne nommer que celles-là.

Un mouvement... qu'il importe de soutenir!

Perspectives de développement

Il est important de noter que la quasi-totalité du financement de la Fédération et ses associations membres dépend de subventions non-récurrentes, de programmes sans cesse remis en question, de réductions de budgets, etc. Cette situation financière précaire, qui figure dans un contexte plus large de restrictions budgétaires des gouvernements provincial et fédéral, laisse présager un avenir sombre non seulement pour la Fédération et ses organismes, mais pour l'ensemble du mouvement.

Assisterons-nous, dans les années à venir, à la survie des seuls organismes dont l'action s'inscrit dans les orientations fixées par les divers ministères? Parce qu'il convient ici, de préciser ce que nous entendons par organisme communautaire. Les organismes communautaires sont des organisations démocratiques autonomes appartenant à des citoyens et citoyennes qui se regroupent sur une base volontaire afin de faire reconnaître leurs besoins, leurs alternatives ou leurs revendications.

Les organismes communautaires, au-delà même des services qu'ils dispensent, ont comme objectifs fondamentaux de permettre aux citoyens et citoyennes d'avoir une emprise sur leur propre existence, d'agir sur leur vie, de se réapproprier leur dignité, de se prendre en charge collectivement, demeurant ainsi un gage de l'expression démocratique. En offrant des services d'accueil et de références, d'écoute téléphonique, de relation d'aide, d'éducation populaire, de formation et d'intégration à l'emploi, en participant au développement local et à des actions collectives de défense de droits,

les associations contribuent largement à améliorer la qualité de vie des familles monoparentales et recomposées.

Comment se fait-il alors que la plupart de nos associations membres, malgré les années d'existence et la diversité des services, n'ont toujours pas de financement de base (page 11) et que certaines d'entre elles n'ont pas de local permanent?

L'importance du financement de base

Des organismes, comme les associations de familles monoparentales et recomposées ont indéniablement leur raison d'être. De plus, ils présentent l'avantage de ne pas avoir de listes d'attente et d'avoir une approche humaine et personnalisée.

Avec l'avènement du virage ambulatoire, ces associations sont appelées à répondre à des besoins de plus en plus criants et à des situations d'urgence vécues par les familles monoparentales. Ainsi les demandes d'aide augmentent constamment et se complexifient. Les activités sont plus nombreuses et la participation aux consultations régionales de plus en plus exigeantes. Parallèlement, les frais pour le fonctionnement (loyer, téléphone, transport, assurances, etc.) augmentent sans cesse.

Afin de permettre la consolidation et le développement des associations, nous vous présentons un budget-type (page 9) nécessaire et souhaitable à l'accomplissement de leur mission. Ce budget-type tient compte des besoins réels.

BUDGET - TYPE

Salaire et charges sociales

1 travailleur-euse 30 000 \$

Activités et services

Communications 1 500 \$
Frais postaux 1 500 \$
Honoraires professionnels (personnes ressources) 1 000 \$
Matériel de bureau 3 000 \$
Matériel d'activités 1 000 \$
Publicité 900 \$
Impression, photocopies 2 000 \$
Formations 6 000 \$

Local

Loyer (location de salles) 5 000 \$
Assurances 600 \$
Électricité et chauffage 2 000 \$
Entretien 500 \$

Autres dépenses

Vérification comptable 1 000 \$
Frais de déplacement 900 \$
Cotisations 600 \$
Conseils d'administration et comités 2 500 \$

TOTAL 60 000 \$

Note:

À l'item salaire, rappelons que la plupart des associations n'ont pas encore de permanence. Plusieurs souffrent de sous-financement chronique. Il est impératif qu'elles puissent se doter d'une permanence (coordonnateur-trice). Cette personne pourrait combler plusieurs tâches comme l'administration, l'animation et l'organisation tout en participant à des rencontres de concertation ou en faisant de la recherche de financement.

Quant à l'item local, il est évident que les associations ont besoin d'un lieu pour mieux répondre aux besoins des membres. Plusieurs d'entre elles offrent des services de halte-garderie et de répit pour permettre aux parents de participer aux activités. Ces types de services demandent plus à ce niveau. À travers le Québec, les besoins sont grandissants et un local adéquat devient un besoin primordial pour les associations.

Le mouvement... notre force!

Malgré la conjoncture économique difficile, l'obtention de financement adéquat pour les organismes communautaires est essentiel. Même si cette démarche peut sembler irréaliste, elle demeure tout de même une priorité pour notre mouvement.

Nos associations de familles monoparentales et recomposées reçoivent généralement des subventions de deux bailleurs de fonds: la Régie régionale (programme SOC) et du ministère de l'Éducation du Québec (programme PSÉPA-éducation populaire autonome). Les subventions accordées ne

sont pas élevées. À titre d'exemple, elles disposent d'environ 3,000\$ du PSÉPA même si elles offrent plusieurs programmes et activités de formation. D'autre part, elles reçoivent 9 637\$, en moyenne du SOC, malgré que leur demande d'aide financière soit nettement supérieure.

Pour assurer un bon fonctionnement, elles doivent se tourner vers divers programmes ponctuels ou spécifiques et vers l'autofinan-

cement, qui nécessite beaucoup d'énergie et rapporte souvent peu de résultats.

C'est pourquoi nous demandons un financement de base de 60 000\$ pour chacune des associations membres. Avec cette somme, les associations pourront se doter d'un local permanent, embaucher une personne qui verra au fonctionnement général de l'organisme, assurera les liens avec le conseil d'administration, effectuera les représentations, bref, allégera la tâche des bénévoles qui sont essouffés de tout tenir à bout de bras.



Les associations de familles monoparentales et recomposées sont rentables pour la société et méritent d'être supportées. Elles répondent ainsi aux nombreux besoins des familles monoparentales et

recomposées en leur donnant les outils et moyens nécessaires au développement de leur potentiel et de leur autonomie

2-5 *L'espace et le temps*, Groupe Entr'Elles Granby, 1996

4 Andre Pratte, *La Presse*, 5 septembre 1996

5 Tiré du *Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, janvier 1996, p.7

6 *Tendances sociales canadiennes*, printemps 1997, p.10

EXEMPLE DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Voici un tableau qui démontre le peu d'argent alloué aux associations de familles monoparentales et recomposées dans le cadre du programme SOC. Ce tableau parle de lui-même et démontre la précarité financière des organismes et la nécessité d'un financement de base adéquat.

ASSOCIATION - MEMBRE ACTIF

Les membres actifs sont des associations locales regroupant des familles monoparentales et recomposées qui s'engagent à être actifs dans la défense des droits et la promotion des intérêts des familles qu'ils représentent.

La Fédération compte 32 associations actives.

Sur les 32 associations, 22 associations seulement reçoivent une subvention dans le cadre du programme de Soutien aux organismes communautaires (SOC).

10 associations ne reçoivent rien
(5 sont accréditées, 5 sont non-accréditées).

En moyenne, les associations ont reçues en 93-94, 6 784,53\$
et pour l'année 96-97, 9 637,50\$.

Sur les 22 associations qui ont reçues du SOC en 96-97, 10 associations n'ont pas reçues d'augmentation de subvention depuis 93-94.

Montant accordé	Nombre 93-94	Nombre 96-97
2 000\$ à 5 000\$	11	7
6 000\$ à 8 000\$	6	7
9 000\$ à 12 000\$	1	3
13 000\$ à 15 000\$	1	1
16 000\$ à 20 000\$	2	2
21 000\$ à 30 000\$	0	2
31 000\$ et plus	0	0

Note:

*Lors de son dernier conseil d'administration (avril 97),
la Fédération a accueilli six nouveaux membres actifs,
mais aucune donnée sur leur financement nous a été transmise à date.*

LES ASSOCIATIONS DE LA FAFMRQ

BAS SAINT-LAURENT

Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia inc.	(418) 629-3496
Info-Éveil de la région de Matane	(418) 562-8504
Les Femmes en éveil de Price	(418) 775-3231
Parents uniques de Kamouraska	(418) 492-6636

CHAUDIÈRE/APPALACHES

Association des familles monoparentales de Lévis	(418) 835-3963
Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière	(418) 227-8041
Parents Uniques Saint-Romuald	(418) 839-1869
Presqu'île - Presque seul et seule (St-Jean-Chrysostôme)	(418) 839-3846

ESTRIE

Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (Sherbrooke)	(819) 822-3451
---------------------------------------------------------------------	----------------

GASPÉSIE/ILES DE LA MADELEINE

Association des familles monoparentales «Contre Vents et Marées» (Chandler)	(418) 689-4048
*Association L'Amical de Ste-Anne-des-Monts	(418) 763-5530

LANAUDIÈRE

Association Carrefour famille Montcalm (Ville des Laurentides)	(514) 439-2669
Association des familles monoparentales de Joliette	(514) 752-1999
L'Intervalle de Repentigny	(514) 581-2088

LAURENTIDES

Le Centre regain de vie inc. (Sainte-Thérèse)	(514) 437-3136
Le Parc Intérieur de Sainte-Sophie entre familles inc.	(514) 431-0719

LAVAL

L'Association Parents Uniques de Laval inc	(514) 622-0524
--------------------------------------------	----------------

MAURICIE/BOIS-FRANCS

ADISEP Drummond inc.	(819) 477-5707
Association de personnes séparées, divorcées et solitaires inc. (Shawinigan)	(819) 539-7510
COMSEP - Centre d'Organisation Mauricien de Services et d'Éducation Populaire (Trois-Rivières)	(819) 378-6963
L'Association monoparentale La Source inc. (Victoriaville)	(819) 758-4144
Maison de la famille du Bassin de Maskinongé (Louiseville)	(819) 228-8888

MONTÉRÉGIE

Association familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe	(514) 556-3886
Association Ensemble on s'organise (Longueuil)	(514) 448-2687
Bonjour Soleil , regroupement de familles monoparentales (Beloeil)	(514) 464-8582
L'Entraide monoparentale de Valleyfield	(514) 377-4110
Re-Mou-Vie (Châteauguay)	(514) 692-9805
Service externe de main d'oeuvre Le Jalon (Châteauguay)	(514) 691-9622

MONTRÉAL

Ano-Sep	(514) 277-9870
Ateliers d'éducation populaire de Mercier	(514) 350-8881
Centre d'initiative de quartier, La Vigne	(514) 899-9563
Centre des femmes Rivière-des-Prairies	(514) 648-1030
Habitation familiale Noral inc.	(514) 274-4984
«La Chrysalide» Centre d'accompagnement aux familles monoparentales	(514) 287-1473
La Maisonnnette des parents	(514) 272-7507
Le Centre haïtien d'action familiale	(514) 729-8834
Monovie Ahuntsic inc.	(514) 388-9664
Regroupement des séparées (és) et divorcées (és) de l'Ouest (RSDO) Pierrefonds	(514) 624-8016
Services-échanges de Lachine	(514) 634-8937
Halte La Ressource inc.	(514) 849-0449

OUTAOUAIS

Association des familles monoparentales de l'Outaouais (Hull)

QUÉBEC

Association L'Horizon des familles monoparentales Ste-Ursule (Ste-Foy)	(418) 878-5524
Carrefour familles monoparentales, Charlesbourg	(418) 623-4509
Carrefour familles monoparentales Portneuf	(418) 285-0172
Sources vives familles mono-parentales (Beauport)	(418) 667-8121

SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Association des familles monoparentales L'Éveil (St-Félicien)	(418) 251-4991
Association Parents Uniques de Chapais-Chibougamau	(418) 748-3538
L'Association monoparentale La Relance inc. (Dolbeau)	(418) 276-0556
«Parents uniques» Lac-St-Jean Est (Alma)	(418) 662-8440

FAFMRQ

(514) 729-6666